Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN COMMUNE DE COURANT 17

De: <charpentier.jean-michel@sfr.fr>

Date: 18/02/2020 15:13

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Provenance : <u>Courrier</u> pour Windows 10

— Pièces jointes : —

Monsieur le Prefet.doc

30 octets



Monsieur Jean Michel CHARPENTIER 2 IMPASSE DES JARDINS

17330 LOZAY Charpentier.jean-michel@sfr.fr

Monsieur le Préfet Monsieur le Commissaire enquêteur

Encore un parc éolien de plus, notre territoire et donc nos paysages deviennent la poubelle de notre région, au profit de promoteurs qui eux ont pour seul objectif « le profit ». Les points de vue de notre commune rurale magnifiques, deviennent dégradés par ces mats Qui sont de plus en plus hauts, en faisant un demi cercle on peut comptabiliser en partant du Nord en passant par l'Ouest pour arriver au Sud 44 mats, actuellement sans compter les parcs validés et pas encore sortis de terre!

Notre commune vallonnée, comporte en son centre un édifice classé Monument Historique, le mat le plus prés va se trouver à 1000 mètres de notre église, ce qui aura pour effet de masquer ce site remarquable. Egalement aberrant, pour nos citoyens de toute la commune (le bourg et certains hameaux) ils leurs faut des autorisations des bâtiments de France pour effectuer des travaux à leur domicile alors que pour un parc éolien seul une consultation serait nécessaire ????.

Pour ces mats il va falloir amener des câbles où passeront-il ainsi que le matériel nécessaire à ces machines ? qu'en sera-t-il de la dégradation de notre voirie ? Sachant que sur cette commune lors de la réalisation du premier Parc avec un commune voisine il avait été convenu la réfection intégrale de la voirie chose qui n'a pas été faite faute de moyen financier du constructeur.

Problème sonore pour nos habitants, la première machine se situera à 400 mètres des premières habitations, qui paiera les frais pour qu'ils puissent revivre au calme (double vitrage de leur logement par exemple). Les vents prédominants viennent de la mer donc LOZAY recevra toutes les nuisances alors, que la commune qui lance le projet rien. Autre problème très important, notre population est vieillissante, que feront les héritiers de ces maisons avec ces pieux à proximité, minoration très importante de la valeur des biens, sur quoi les notaires vont se baser pour les estimer? Je ne pense pas que de nouveaux propriétaires voudront acquérir des biens sur notre commune.

Cela impactera également le tourisme, actuellement quelques gites, devront il fermer ? pour les touristes ce n'est pas ce qui va les attirer.

Que fera-t'on de ce matériel dans quelques années, de nouvelles friches industrielles ? Comment sera recyclé celui- ci, et pour les déchets réguliers comment seront-ils collectés, qui paiera ?

Aujourd'hui les mesures gouvernementales successives obligent les communes à réduire leurs Zone constructible pour redonner les terres à l'agriculture Zone A., alors pourquoi supprime t'on des surface agricoles pour l'éolien, la réglementation n'est donc pas la même ???? Il est évident aujourd'hui que pour nos agriculteurs une éolienne va leur rapporter autant qu'une culture, sur un hectare sans frais, faut il ne voir que cet aspect. Quelle est la durée de vie des contrats de départ, sachant que pour des parcs voisins différentes cessions ont eu lieu, et on peut s'interroger sur la valeur de ces signatures ???? En consultant les réponses sur internet on constate que des entreprises impliquées dans le projet donne un avis bien sûr positif, je ne pense pas que ce soit très normal (c'est pour leurs portefeuilles) de même des particuliers domiciliés très loin ont un avis toujours positif.

.../..

Qu'allons nous laisser à nos enfants avec un territoire envahi d'éoliennes, dont selon plusieurs Source on ne connaît pas vraiment la rentabilité, ni comment les recycler.

Quel investissement, quelle rentabilité, qui paie?

Sujet: Fwd: [INTERNET] Enquête publique Eoliennes de Courant

De: "prefecture@charente-maritime.gouv.fr" prefecture@charente-maritime.gouv.fr

Date: 19/02/2020 07:37

Pour: PREF17 ENVIR pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fi>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement. N'imprimons que si nécessaire.

------ Message transféré ------

Sujet :[INTERNET] Enquête publique Eoliennes de Courant

Date: Tue, 18 Feb 2020 17:49:55 +0100

De: pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr

Répondre à :louis-mireille.marton@orange.fr

Pour: prefecture@charente-maritime.gouv.fr

L'information suivante a été collectée:

Vous êtes: particulier

Nom: marton
Prénom: mireille

Date de naissance: 14/03/1956

Adresse électronique: louis-mireille.marton@orange.fr

Adresse postale: 3 rue du lavoir

Code postal: 17330 Ville: Courant

Téléphone: 0546591772

Télécopie:

Sujet: Enquête publique Eoliennes de Courant Destinataire: Préfecture - Accueil Général

Message: Madame Marton Mireille Maître es Sciences en Biologie et Ecologie ex aquacultrice marine et professeur de biologie géologie en retraite depuis un an et 1/2 3 rue du lavoir Courant à Mr le commissaire enquêteur, Enquête publique: Parc éolien de la belle étoile Même si je suis pour les éoliennes par principe au regard du réchauffement climatique : je suis contre l'implantation de ce nouveau parc sur notre commune en voici les raisons: 1) Impact sur la faune des oiseaux et des chauves-souris: L'étude avant implantation semble sérieuse mais elle n'est pas exhaustive car faite ponctuellement . Par exemple : deux espèces d'oiseaux n'ont pas été citées : la gorge-bleue: espèce protégée pourtant très présente dans les colzas de mars à août , et le roitelet : présent et migrateur, un des oiseaux migrateurs les plus tués par les éoliennes y compris par celles des alentours. En ce qui concerne les pluviers dorés et les vanneaux: l'étude conclue qu'il n'y pas de rassemblement important dans la zone : j'ai pourtant observé en Janvier 2019 un rassemblement d'environ 200 vanneaux accompagnés d'une 100aine de pluviers posés dans le secteur Nord ou doit être implanté une éolienne. Zone appartenant à la vallée de la Boutonne et à ce titre "corridor écologique et réservoir de biodiversité type vallée". Aucune considération non plus pour les busards cendrés qui nichent et chassent précisément dans une zone (Sud)ou plusieurs éoliennes doivent être implantées. Cette espèce est pourtant classée nicheuse patrimoniale vulnérable. Pourquoi dans la partie prévisionnelle de l'étude aucun chiffre de mortalité n'est avancé pour les oiseaux et les chauve-souris ? les suivis de mortalité des parcs existant dont certains sont très proches (La Benâte) devraient en donner une idée! Néanmoins grâce au passage d'un milan royal et à la reproduction de milans noirs le bridage de certaines éoliennes est envisagée sans autre précision. Mais en réalité ces busards ainsi que les busards St Martin (classé aussi espèce nicheuse patrimoniale vulnérable en Poitou Charente) qui se reproduisent aussi dans ces zones resteront-ils dans le secteur ? Rien n'est moins sûr! Ces rapaces constituent l'un des intérêts majeurs de l'avifaune

sur notre commune. Aucune considération non plus pour les chauves-souris alors que les plus tuées y compris dans le secteur par les éoliennes appartiennent à des espèces en danger. L'effet "barrière" est aussi niée mais si l'on tient compte de tous les projets cela devient douteux. Pourquoi n'y a-t-il pas de proposition d'accompagnement pour compenser les pertes comme le font d'autres organismes ? reconstitution des couloirs de verdure entre les massifs forestiers..... Si les éoliennes sont construites il faudra être extrêmement vigilant quant à l'application des mesures prévues et des recommandations qui ne manqueront pas d'être ajoutées par les organismes qui feront le suivi des mortalités, ce qui m'inquiète car elles ne sont pas obligatoires et les sociétés d'exploitations se vendent et se revendent les parcs....alors à court terme et à long terme... 2)Le bruit : Après lecture du dossier, très technique bien sûr, j 'ai plusieurs remarques à émettre: L'établissement de la rosace des vents horaire à était établie sur 15 jours en février ! cela reflète-t-il vraiment ce qui se passe toute l'année ? En tout cas c'est une période ou les habitants sont dans leur maison et non dehors et ils sont donc moins impactés par le bruit des éoliennes qu' à la belle saison.. Personnellement j'habite au Sud-Ouest du bourg de Courant et j'entends les éoliennes dés que le vent est un peu fort et quand le vent est à l'Est il suffit de s'avancer dans la rue du champ bas pour entendre le bruit de l'autoroute... Je trouve contestable que l'on ne considère que le bruit "émergent" notre cerveau ajoute les bruits il ne les soustrait pas !! d'autant que l'échantillonnage des prises de son est très ponctuelle, voire faible et que les éoliennes existantes sont considérées comme des "bruits de fond" !! C'est alors facile d'en ajouter . Néanmoins il est établi que par vent fort le bruit dépassera la norme et que certaines devront être bridées après études acoustiques complémentaires mais la nuit seulement, et le jour n'a-t-on pas droit au calme ?? 3) Impact sur le Paysage et la valeur de l'immobilier. Un village et ses hameaux cernés par les éoliennes: 65 visibles actuellement de la colline de Ligueuil ce sera au moins 90 si je compte les projets! certaines sont loin c'est vrai ! mais c'est 20 éoliennes dans un rayon de 5 km qui sont prévues!!! dans toutes les directions : un lot d'éoliennes! celles de Courant font 150 m, celle prévues 180m ! mais l'exploitant se vante d'avoir été magnanime puisque les premières éoliennes prévues devaient mesurer 200m...et qu'il en a supprimé 2... Quoi qu'il en soit il est évident que cela ne va pas "booster" la valeur de l'immobilier!!! le dossier dit : que l'influence peut être" positive sur le tourisme selon les sensibilités" Il faut oser écrire celaIl est évident que cela va plutôt faire fuir les acheteurs: C'est déjà le cas de ma sœur qui voulait s'installer dans le secteur en 2017 mais qui a renoncé en apprenant l'existante de tous ces projets éoliens.... Le document nie cela en faisant référence à des études peu récentes faites aux USA et en Allemagne !! et dans nos campagnes ?? aucunes études ? pourtant certains agents immobiliers dans le Maine et Loire par exemple estime la perte de la valeur de l'immobilier à 30 voire 50%...On n' entend pas parlé de compensation..... Le document complémentaire de décembre 2019 reconnaît que la saturation paysagère est déjà atteinte. Ce qui est préconisé: Planter des haies aux entrées du village !!!!! On croit rêver | cacher des éoliennes de 180 m par des haies | même avec les effets de perspective ...de plus trouvera-t-on des propriétaires qui accepteront la plantation de haies ?? à l'heure ou les agriculteurs réduisent encore les haies et coupent les grands arbres pour pouvoir toucher les aides européennes en totalité.... 4)Autre remarque plutôt sociale: Les sommes touchées par les propriétaires et exploitants agricoles génèrent des commentaires qui ne contribuent pas à la solidarité dans la commune et à la bonne image des agriculteurs en général.... En conclusion l'étude et son complément de décembre 2019 conclue que le projet est susceptible de respecter les normes !! mais les habitants (hommes et animaux) le seront-ils, respectés ??? ! on a l'impression que cette partie du département n'a aucun intérêt biologique et humain donc nous sommes sacrifiés à l'intérêt général contrairement aux zones touristiques....

Caractères de sécurité.: *****

2 sur 2 20/02/2020 10:03

Sujet: [INTERNET] Enquête publique concernant le projet d'un parc éolien sur la commune de Courant

De: Pierre Geoffroy < pierre geoffroy. 17@gmail.com >

Date: 19/02/2020 10:40

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pierre GEOFFROY 18 rue Bouffandeau 17400 ESSOUVERT Maire de La Benate de 1995 à 2016 Maire délégué commune d'ESSOUVERT depuis le 1er janvier 2017

ESSOUVERT le 19 février 2020

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je ne suis pas hostile à la production d'énergie électrique par des éoliennes, mais la concentration de machines sur notre territoire du nord Charente-Maritime avec des machines de plus en plus hautes, construites sur des parcs implantés entre les zones habitées, à des distances de quelques centaines de mètres des habitations, m'exaspère. Les implantations de ces machines ne répondent à aucun schéma d'aménagement du territoire, à aucune concertation des élus ou des populations.

ie dis STOP! TROP C'EST TROP!

Je souhaite l'abandon du projet, ou à minima, le retrait des 3 machines situées au dessus des bourgs de Lussaud et

Le respect des populations riveraines doit prévaloir dans cette prise de décision.

Cordialement

Pierre GEOFFROY



Sujet: [!! SPAM] [INTERNET] observations EP parc éolien COURANT

De: Christian Karpinski <cm.karpinski@gmail.com>

Date: 19/02/2020 11:35

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur GRAND, commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur,

En complément de mes observations du 18 février, je joins ci-après les propos tenus le même jour devant la commission des affaires économiques du Sénat par la ministre de la transition écologique et solidaire, E. Borne qui s'est élevée, en réponse à une sénatrice, contre" le développement anarchique " de l'éolien ; en ajoutant que dans des territoires "on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable".

Cette intervention fait suite à des propos du président de la République, qui a très récemment déclaré à Pau que "la capacité à développer massivement de l'éolien était réduite et qu'on pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays "

Le secteur concerné par l'enquête est la parfaite illustration des propos tenus en haut lieu , qui ont légitimement vocation à être relayés localement !

christian karpinskí



Sujet: [INTERNET] A l'attention de M. Le Commissaire-enquêteur

De: Carine Bourgouin < carine.bourgouin@orange.fr>

Date: 19/02/2020 19:02

Cher Monsieur,

J'ai appris qu'il y avait un projet de parc éolien dans le Val de Saintonge, sur la commune de Courant. Nouvellement installée en Charente-Maritime, je travaille à Saintes et j'ai souvent l'occasion de me rendre à Saint Jean d'Angély et aux alentours, c'est un endroit que je fréquente régulièrement. Je trouve ce projet d'implantation tout à fait enthousiasmant, je me demande même pourquoi il n'y en a pas plus, étant donné tous les avantages qu'ils ont. Les éoliennes sont écologiques, avec une très bonne rentabilité, permettant d'avoir une électricité bien moins chère que celle produite par le nucléaire, par exemple, et elles sont surtout non polluantes ! En plus, le val de Saintonge me semble vraiment propice à l'implantation de ce type de mode de production d'énergie renouvelable : il y a quand même pas mal de vent et les éoliennes ne prennent pas beaucoup de place, par rapport à ce qu'elles peuvent générer.

Le paysage est très charmant et rural et je ne pense pas que le parc d'éoliennes puisse le dénaturer ; au contraire, je trouve qu'elles ont une certaine poésie (mais c'est un avis tout à fait personnel!).

Voilà pourquoi je suis tout à fait favorable au projet de 7 éoliennes sur la commune de Courant.

Bien cordialement Carine Bourgouin



Sujet: [INTERNET] TR: Parc éolien COURANT-LIGUEUIL 17

De: "Benedicte THIBAUD" <thibaud.b@wanadoo.fr>

Date: 19/02/2020 22:18

Pour: 'Enquête Publique 17 Pref.' < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fi>

Monsieur le Préfet,

Résidant à Ligueuil (commune de Courant), je m'oppose totalement au projet d'extension d'un parc éolien sur notre commune, au regard des nuisances déjà subies du fait des 7 éoliennes qui ont été installées au-dessus du village de Ligueuil et, à une autre échelle, au regard de la destruction des territoires ruraux qui en résulte. Personne ne peut être contre le développement des énergies renouvelables, mais pas n'importe comment et jamais au seul profit de quelques uns.

En effet, comment peut-on accepter qu'un petit nombre de propriétaires fonciers – ne résidant pas tous dans la commune impactée- profitent de cette nouvelle manne financière au dépend de la communauté ? Il en va de l'intérêt général ; la colère commence à gronder fortement dans les campagnes et avec raison.

Les nuisances actuelles subies sont intolérables et vont à l'encontre d'un aménagement intelligent du territoire et cela pour des raisons multiples :

- Les distances sont beaucoup trop réduites entre l'habitat existant et des éoliennes qui sont d'une hauteur considérable ; l'impact visuel est encore amplifié par la topographie vallonnée de nos paysages ruraux (une valeur touristique potentielle, qui a été un facteur attractif pour de nouveaux résidants...) ; de jour comme de nuit, on se croirait désormais au cœur d'une zone industrielle et cela, ce n'est pas de l'aménagement du territoire!
- Les nuisances sonores sont insupportables et seuls, celles et ceux qui les subissent peuvent en rendre compte ; comment une personne n'étant pas impactée directement pourrait avoir un avis sur le bruit ressenti ? le village de Ligueuil se retrouve aujourd'hui à la croisée de deux groupes d'éoliennes orientées selon les vents dominants : accroître encore le nombre d'éoliennes sur la même zone et au-delà tient de la maltraitance pour les habitants installés.
- Ce même village de Ligueuil était localisé sur le parcours de migration des oies bernache (espèce protégée) : depuis l'installation anarchique de ces éoliennes sur notre commune et les communes riveraines (plus de 50 éoliennes occupent les collines alentours), ces oies ne passent plus désormais : c'est dire l'impact, même pour les oiseaux !
- Enfin, quid de la réelle rentabilité énergétique ? du cout de l'enfouissement des câbles électriques sur plusieurs dizaines de kilomètres ? quid du démantèlement de ces installations (structure extérieure et le béton dans le sol) ? sachant que ces constructions ont une durée de vie limitée.

Les éoliennes, réparties de manière anarchique telles qu'elles sont implantées aujourd'hui, sont une catastrophe pour des campagnes qui, pour se développer et/ou survivre, ne pouvaient miser que sur la valorisation de leur patrimoine rural ; un patrimoine sacrifié pour quelques intérêts particuliers et cela, c'est tout sauf de l'aménagement concerté des territoires français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Bénédicte THIBAUD

1 rue de la Charmille, LIGUEUIL 17330 COURANT



Sujet: [INTERNET] Parc éoliens De courant

De: Roussel-Montigny <annie.roussel-montigny@orange.fr>

Date: 20/02/2020 10:03

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame Marie Grosgeorges sous préfète de la Charente Maritime

Je m adresse directement à vous pour vous dire ma colère lorsque je regarde les avis concernant le parc éolien de COURANT. Comment peux t'on donner son avis alors qu on habite à mille lieues de notre village concerné par les problèmes (nuisances sonores dégradation de notre paysage réception des téléphones et des télévisions) De même pour les avis concernant la société d éolienne VESTAS (monsieur Tanguy Lévesque) qui lui défend ses intérêts financiers de même que madame (Aurelie Fructuoso) chef de projet!!! Madame j espère qu l orque vous lirez tous ses commentaires vous ne prendrez pas en compte tout ses doléances qui n on rien à faire dans cette enquête. Nous sommes des habitants qui aiment notre hameau Lusseau pour son calme (déjà emputé par 5 éoliennes! Nous pensons avoir participé à notre part pour l énergie ren ouvrable et de ce fait je vous transmet encore une fois mon désaccord total pour ce nouveaux parcs éoliens

Je vous pris Madame la sous préfète l expression de mes

salutations distinguées Annie Roussel- Montigny

